

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 09516

Numéro SIREN : 820 706 042

Nom ou dénomination : 3M SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt 48742

3M SERVICES – MAIL BOXES ETC.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital Social : 10 000 Euros
Siège social : 81 avenue Henri Ginoux
92 120 MONTROUGE
R.C.S. NANTERRE 820 706 042

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2020

L'an Deux milles vingt, le 22 juin, au siège social,
Mr Mathieu ROUHAUD, actionnaire unique de 3M SERVICES, société par actions simplifiée unipersonnelle,

Après avoir exposé que :

Mr Mathieu ROUHAUD, président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les documents lui ont été adressés et l'inventaire tenu à sa disposition dans les délais réglementaires.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- l'affectation du résultat ;
- la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- rémunération de la gérance,

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de 7 176.34 €.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 7 176,34 € de la façon suivante :

Bénéfice	7 176.34Euros
Réserve légale avant répartition	0.00Euros
Report à nouveau avant répartition	-9885.62Euros
Affectation à la réserve légale	0.00Euros
Affectation en report à nouveau	7 176.34Euros
Dividendes distribués	0.00Euros
Réserve légale finale	0.00Euros
Report à nouveau final	-2 709.28Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 158,3 du CGI, il est précisé que l'ensemble des dividendes distribués ouvrent droit à l'abattement de 40%.

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Il est rappelé conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des exercices précédents et l'abattement correspondant ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	ABATTEMENT (article 243bis du CGI)
31/12/2017	0€	40%
31/12/2018	0€	40%
31/12/2019	0€	40%

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique, prenant acte :

*que pour l'exercice de ses fonctions, le président a perçu une rémunération d'un montant de 23 414€ au titre de ses fonctions, et a bénéficié du remboursement de ses frais sur justificatifs.

*que les indemnités ou rémunérations versées au président pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élèveront au maximum à 50 000 Euros incluant des primes, charges sociales en sus à la charge de la société.

En outre le président pourra prétendre au remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards.

3M SERVICES – MAIL BOXES ETC.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital Social : 10 000 Euros
Siège social : 81 avenue Henri Ginoux
92 120 MONTROUGE
R.C.S. NANTERRE 820 706 042

AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2020

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 7 176.34 € de la façon suivante :

Bénéfice	7 176.34Euros
Réserve légale avant répartition	0.00Euros
Report à nouveau avant répartition	-9 885.62Euros
Affectation à la réserve légale	0.00Euros
Affectation en report à nouveau	7 176.34Euros
Dividendes distribués	0.00Euros
Réserve légale finale	0.00Euros
Report à nouveau final	-2 709.28Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 158,3 du CGI, il est précisé que l'ensemble des dividendes distribués ouvrent droit à l'abattement de 40%.

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Il est rappelé conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des exercices précédents et l'abattement correspondant ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	ABATTEMENT (article 243bis du CGI)
31/12/2017	0€	40%
31/12/2018	0€	40%
31/12/2019	0€	40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.